Mise en ligne le 24 décembre 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251224-17-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-12-2025
Publication le : 24-12-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Sébastien MAGNIER, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Monsieur Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Anne DROGO est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-4.2-158

Recrutement d'agents en accroissement saisonnier d'activité - Piscine et Services techniques

Monsieur le Maire expose :

Considérant la nécessité de créer plusieurs postes en accroissement saisonnier d'activité pour assurer le bon fonctionnement de la saison estivale à la piscine pour l'année 2026,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création des postes suivants :

Pour la piscine :

- 1 poste de chef de bassin à temps complet,
- 3 postes de Maitre-nageur sauveteur à temps complet
- 3 postes de surveillant de baignade à temps complet
- 2 postes d'agent de caisse à temps non complet
- 3 postes d'agent de vestiaire et d'entretien à temps non complet

Pour le centre technique :

- 2 postes d'agent polyvalent des services techniques à temps complet

.../...

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251224-17-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-12-2025
Publication le : 24-12-2025

Le détail des postes (emploi, nombres de postes, grade, qualité et indice majoré de rémunération) est représenté dans le tableau ci-dessous :

Emploi	Nombre de poste	Grade	Temps de travail hebdomadaire	Indice majoré de rémunération
Chef de bassin	1	Conseiller territorial des Activités Physiques et Sportives (APS)	35h00	645
Maitre-Nageur-Sauveteur	3	Educateur Territorial des Activités Physique et Sportives (ETAPS) principal de 1re classe	35h00	513
Surveillant de baignade	3	Opérateur des Activités Physiques et Sportives (APS)	35h00	387
Agent de caisse	2	Adjoint administratif territorial	23h00	376
Agent de vestiaires et entretien	3	Adjoint technique territorial	25h00	366
Agent polyvalent des services techniques	2	Adjoint technique territorial	35h00	366

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Le Conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Adopte** la création de 9 postes à temps complet et 5 postes à temps non complet en accroissement saisonnier d'activité telle que décrite dans le tableau récapitulatif ci-dessus,
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de la Commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 19 décembre 2025
Le Maire

